



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 1^{er} juillet 2009

Préavis N° 17/2009 participation de la
Commune de St-Légier-La Chiésaz à
l'augmentation du capital-actions de
VMCV SA.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 29 juin 2009 présidée par Monsieur Henri van Kuijk, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 17/2009, où le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 1 abstention le 1^{er} amendement proposé par la commission ad-hoc et la COFIN, à savoir :

- **Obtenir du Conseil d'administration des VMCV la garantie qu'un mandat sera donné cette année encore à un expert pour étudier :**
 - a) **la sortie de l'ASCOOP de la caisse de pensions VMCV ;**
 - b) **l'affiliation de la caisse de pensions VMCV à une institution de prévoyance de droit public.**

a accepté à la majorité des voix moins 1 abstention le 2^{ème} amendement proposé par la commission ad-hoc et la COFIN, à savoir :

- **Obtenir du Conseil d'administration des VMCV la garantie qu'un avis de droit sera demandé dès que possible sur :**
 - a) **la manière dont la procédure de « due diligence » s'est déroulée ;**
 - b) **la manière dont le devoir d'information des nouveaux actionnaires a été respecté ;**
 - c) **les conséquences d'un éventuel manquement a pu avoir sur la transaction (sous-couverture importante de la caisse de pensions),**
 - d) **les éventuelles responsabilités.**

a accepté à la majorité des voix moins 2 avis contraires 1 abstention les conclusions amendées du préavis municipal, à savoir :

- **Autoriser la Municipalité à souscrire l'890 actions nouvelles de CHF 100.- de VMCV lors de l'augmentation de son capital-actions ;**
- **lui accorder à cet effet un crédit de CHF 189'000.- ;**
- **couvrir ce montant par la provision « Transports publics » ;**
- **autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.**
- **Obtenir du Conseil d'administration des VMCV la garantie qu'un mandat sera donné cette année encore à un expert pour étudier :**
 - a) **la sortie de l'ASCOOP de la caisse de pensions VMCV ;**
 - b) **l'affiliation de la caisse de pensions VMCV à une institution de prévoyance de droit public.**

- Obtenir du Conseil d'administration des VMCV la garantie qu'un avis de droit sera demandé dès que possible sur :
- a) la manière dont la procédure de « due diligence » s'est déroulée ;
 - b) la manière dont le devoir d'information des nouveaux actionnaires a été respecté ;
 - c) les conséquences d'un éventuel manquement a pu avoir sur la transaction (sous-couverture importante de la caisse de pensions),
 - d) les éventuelles responsabilités.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 29 juin 2009.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Henri van Kuijk

La secrétaire

Patricia SAVA

